

ATELIER n°1 :
Renforcement des capacités institutionnelles
des communes mauritaniennes

Interventions

Une majorité de Maires de celles-ci il ressort, outre la satisfaction des rencontres et le souhait de voir s'étendre les coopérations décentralisées entre les communes françaises et mauritaniennes notamment celles rurales :

Comment consolider les communes ?

- Souligner le triptyque et son identification : compétences, ressources humaines, capacités institutionnelles comme facteur clé de succès
- La nécessité de multiplier les lieux d'échanges et de rencontres
- Nécessité de développer une culture communale
- Problématique de la fiscalité qui doit faire l'objet d'une sensibilisation particulière

Quels domaines d'action pour la coopération décentralisée ?

- Le rappel du caractère essentiel de l'appui institutionnel dans la coopération décentralisée (plus important que l'aspect financement au sens strict)
- ***Demande de formation, formation, formation***
- Nécessité de disposer de ***plan de développement communaux***
- Favoriser les échanges d'expériences et savoir-faire entre communes françaises mais aussi entre communes mauritaniennes
- Champs des compétences entre communes française et mauritaniennes ne sont pas exactement les mêmes (ex : santé), nécessité d'une connaissance réciproque.
-

Quel cadre juridique ?

- Demande de l'extension de la décentralisation au niveau régional (?) ou renforcement des cadres de concertations de maires
- Remarque : On constate que des projets ne sont pas forcément délibérés, ce qui n'est pas acceptable, idem de l'inscription aux budgets en recette et en dépense mais quand elle doit être une relation d'ordre. Or on pourrait profiter de ces projets afin de faire de la formation etc.

Quel appui aux services essentiels ?

Autres

- Historicité de la gestion communale (prise en charge des indigents) dans les systèmes traditionnels
- Le rôle initiateur des migrants et associations loi 1901 en France
- Existence des mécanismes d'évaluation à mi-parcours et d'orientation des programmes
- Regret de l'absence de la DGCL au niveau de cet atelier

- Nécessité de la compréhension de la décentralisation
- La logique de la coopération doit gérer des intérêts mutuels, elle devrait aller plus dans l'intérêt des communes mauritaniennes
- Remarque de la spécificité et de la difficulté des communes rurales.
- Recensement des acteurs au niveau des territoires
- Revoir le rapport entre les communes et la tutelle.
- Handicap majeur pour les communes rurales : les moyens (ex. impôts sur le bétail à rétablir ?)
- Nécessité de la connaissance des rôles et devoirs pour maires et tutelle
- Pourquoi un système fonctionne bien est plus important que pourquoi un système ne fonctionne, cela permettrait de comprendre des communes rurales fonctionnement mieux que d'autres.
- Formation continue permet d'approfondir la culture communale

- L'accent mis sur le SG qui doit être issu de l'administration (et pas des enseignements). La formation doit se diriger prioritairement vers ces SG.
- Quand le projet a reçu le soutien financier, il doit être réalisé des les conditions de l'accord du projet. → CHAINE DE CONFIANCE de bout en bout.

SUIVI ET PERENNITE DES ACTIVITES

- Une coopération ce sont des droits et des devoirs (assurer le suivi de la relation, *engagement* de la part des mauritaniens à valider et pérenniser les actions)
- Le meilleur projet est celui qui émane des populations il assure sa propre pérennisation, qui implique la population et mécanisme de suivi local
- Bon projet passe par la délibération du conseil municipal, participative, commission de suivi ou toutes les composantes doivent être représenter
- Une condition de réussite des projets c'est d'abord un diagnostic global où participe tous les acteurs (délibération, participation, cadre de suivi)
- Afin qu'un projet réussisse et que sa pérennité soit assuré il faut prévoir une enveloppe financière dès la départ pour le suivi.
- Observatoire où chaque région etc au travers des communes et ses représentants doit être représenter.

Pistes

1. **Renforcement des capacités humaines et institutionnelles**
 - Formation des élus, services communaux,
 - SG point crucial du fonctionnement (+ présence effective en milieu rural)
 - Formation continue
 - Formation mutualisée au niveau des régions
 - Mise à disposition de documents de référence très opérationnels comme ceux élaborés dans le cadre du PADDEM (en français et en arabe)
 - **Echanges** de techniciens communaux dans le cadre de voyage d'étude entre commune FR-RIM ou RIM- RIM
 - Equipement des communes de moyens de communication (NIT)

2. Renforcement du cadre **d'organisation régionale** (Association régionale des maires ; renforcement de la décentralisation au niveau des régions ; intercommunalité)

3. Mise en place d'un « **observatoire des jumelages** » plate forme pour capitaliser les expériences et faciliter la rencontre entre partenaires potentiels
 - Recensement des meilleurs pratiques : « Pourquoi cela fonctionne ? »

4. Réalisation de **plans de développement communaux** ; cela pourrait être une bonne approche pour mettre en place de nouveaux partenariats

5. Valoriser les expériences **d'organisation traditionnelle** mauritanienne

6. Œuvrer pour la mise d'un dispositif institutionnel pour **le co-développement** (articulations acteurs institutionnels, communes, société civile, ONG).

7. Meilleure connaissance des prérogatives des communes et droits et devoirs par rapport à la tutelle.

8. Amélioration des échanges entre partenaires de la coopération (régularité, assiduité, etc.)